

AVANTAGE TRANSFERT^{MC}

Le transfert de votre prêt hypothécaire est devenu encore plus simple grâce à notre programme de fidélité qui offre un crédit. L'avantage de crédit de fidélité est valide lorsque le transfert de toutes assurances prêts hypothécaires payées auprès de Canada Guaranty se produit à l'intérieur des 2 ans à partir de la date de clôture originale de la transaction. Canada Guaranty simplifie la tâche de votre déménagement avec le programme d'Avantage Transfert.

Choix de Transfert

- Aucun fonds supplémentaire.
- RPV : RPV ne peut être supérieur à celui du prêt initial.
- Amortissement : Période d'amortissement ne peut dépasser celle du prêt initial.
- Documentation requise : Documentation de base.
- Primes d'assurance : Aucune prime additionnelle requise.

Transfert avec majoration

- Fonds supplémentaire requis.
- RPV 95% : 1 à 2 logements
 - Prix d'achat de la propriété \leq 500 000 \$: Minimum 5% de mise de fonds requise.
 - Prix d'achat de la propriété est supérieur à 500 000 \$ mais inférieur à 1 000 000 \$: Minimum 5% de mise de fonds requise sur les premiers 500 000 \$ du prix d'achat et une mise de fond additionnelle de 10 % sur la portion du prix excédant les 500 000 \$.
- RPV 90% : 3 à 4 logements
- Amortissement : Maximum période d'amortissement selon le plus élevé des calculs suivants : amortissement combiné ou écoulement du temps de la période d'amortissement.
- Documentation requise : Documentation de base.
- Primes d'assurance : La moindre de la prime simple sur le montant total du prêt hypothécaire ou de la prime additionnelle sur le montant du prêt supplémentaire.

Type de transactions

- Achat.

Type de propriétés

- La valeur de la propriété doit être inférieure à 1 000 000 \$.
- Maximum 4 logements, dont un logement propriétaire occupant.
- Revente et nouvelle construction (avance unique).

Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- Le prêt initial doit avoir été assuré par Canada Guaranty.
- Pour toutes options de transfert, l'emprunteur doit se requalifier selon les normes d'admissibilités.
- Lignes directrices de souscription de base sont applicables.
- Le prêt hypothécaire existant ne démontre aucun arrérage au cours des 6 derniers mois.
- Lorsqu'il s'agit de plusieurs emprunteurs, au moins un des emprunteurs initial de la demande originale doit être reconnu et maintenu sur les titres dans la nouvelle demande.

Calculs d'amortissement

1. Calcul d'amortissement combiné:

$$\frac{[\text{Solde hypothécaire} \times \text{amortissement restant}] + [\text{Montant additionnel} \times \text{nouvel amortissement}]}{\text{Montant total du prêt}}$$

2. Calcul d'écoulement du temps de la période d'amortissement:

$$[\text{La période d'amortissement du nouveau prêt hypothécaire}] - [\text{Écoulement du temps du prêt initial}]$$

Crédit de fidélité

Ce crédit est applicable pour les demandes de transfert d'achat dont la transaction initiale a été assurée par Canada Guaranty dans les 24 derniers mois. Les emprunteurs existants ont droit à un crédit sur la prime payée selon les exigences stipulées.

Période écoulée depuis la date de clôture initiale et pourcentage de crédit sur la prime initiale versée

- Moins de 6 mois : 100%
- Moins de 12 mois : 50%
- Moins de 24 mois : 25%

Conditions:

- Transfert applicable uniquement à la transaction d'achat.
- La prime simple doit avoir été payée sur l'assurance du prêt hypothécaire initial auprès de Canada Guaranty.
- Le crédit de fidélité est applicable directement sur la prime simple calculée à la nouvelle demande.

N.B.: Toutes assurances prêts hypothécaires Canada Guaranty sont transférables au-delà de 24 mois.

Taux de prime

Rapport prêt-valeur	Prime standard	Prime montant additionnel (transférabilité)
\leq 65%	0.60%	0.60%
65.01%–75%	1.70%	5.90%
75.01%–80%	2.40%	6.05%
80.01%–85%	2.80%	6.20%
85.01%–90%	3.10%	6.25%
90.01%–95%	4.00%	6.30%
Avantage Flex 95 ^{MC}	4.50%	6.60%

N.B.: Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.



**CANADA
GUARANTY**
Fier d'être canadien

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadagaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 02/2024